

Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 32 – Août 2018

Les syndicats métaux normands réunis en Assemblée Générale le 5 juillet ont largement salué le travail de l'UmN et ont conforté les choix d'action pour les deux ans à venir, dans le cadre de la résolution de 2016. Pour l'exécutif de l'UmN, ce fut un plaisir de voir réunis des militants et militantes de tous âges dans une ambiance chaleureuse et bienveillante, propice au débat et à la réflexion.

Dans cette période, nous avons aussi la satisfaction de mettre en œuvre des actions sur le renouvellement générationnel, construites collectivement, avec un rassemblement « jeunes » qui sera une première pour l'UmN.

Ces actions mettent en exergue la réalité de la pyramide des âges de nos militants et adhérents, avec une autre nécessité : maintenir les adhésions au moment du passage en retraite.

Lors de l'AG, des syndicats ont exprimé des inquiétudes sur les moyens à venir avec l'avènement du Comité Economique et Social dans les entreprises. Loin d'être niées ou minimisées, ces inquiétudes sont largement partagées à tous les niveaux de l'organisation.

Nous pensons que les réunions des syndicats et de l'UmN doivent être des lieux de dialogue, d'échanges, de débats sur les pratiques syndicales en entreprise pour que la CFDT s'adapte à la nouvelle donne. D'ailleurs, ces évolutions législatives s'inscrivent dans une période d'évolution plus large de l'industrie de la métallurgie. Nous devons constamment parler et reparler du travail pour lutter contre la peur du changement et inventer de nouvelles pratiques solidaires propices aux valeurs que nous défendons. Ainsi, nous agissons pour le syndicalisme de demain !

C'est dans ce contexte que va s'ouvrir une nouvelle page organisationnelle à la fédération de la métallurgie. Dès septembre 2018 et jusqu'en avril 2021, date du prochain congrès, une réforme statutaire va être préparée dans les instances fédérales. Nous débattons sur l'avancement du projet dans les instances de l'UmN.

Et si l'AG que nous venons de connaître était la dernière sous cette forme ? Peut-être. Mais ce qui doit perdurer, c'est l'envie de se rassembler, la qualité des débats de société, l'appui aux militantes et militants d'entreprise. Nous devons conserver la vitalité syndicale du 5 juillet !

Pour l'UmN
Cécile Maire, Secrétaire Générale

UmN-CFDT 10-18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair
Rédaction de la lettre électronique : Cécile Maire
Comité de relecture : Pascal Gervaise, Vivien Orléach, Jean-Louis Turpin

06.84.88.07.12 umncfdt@orange.fr

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre à l'UmN une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique. **Le Mét@llo Normand** est actuellement diffusé aux militant.e.s listé.e.s par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération, à d'autres Unions métaux. Ceux qui la reçoivent sont libres de la faire suivre, par exemple aux adhérent.e.s de leur section. Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr
en informant votre syndicat.

Bihorel : débrayage chez Clemessy pour les indemnités de déplacement	3
Visite de Laurent Berger à Renault Cléon le 21 juin 2018.....	4
EMR : la filière hydrolienne prend l'eau	5
Indemnité de départ en retraite du Calvados	6
Assemblée Générale de mi-mandat le 5 juillet 2018, Colombelles.....	7
Assemblée Générale de mi-mandat le 5 juillet 2018, Colombelles (suite)	8
Assemblée Générale de mi-mandat le 5 juillet 2018, Colombelles (suite)	9
Formation syndicale	10
A vos agendas !	10



Stéphane Destugues vient d'être élu Secrétaire Général de la FGMM-CFDT.

Il succède à Philippe Portier, qui a intégré par élection du Congrès de Rennes la commission exécutive de la Confédération.

Bihorel : débrayage chez Clemessy pour les indemnités de déplacement

Paris
Normandie
07/08/2018
20:57

Deux heures de débrayage devant le site Clemessy, avenue des Hauts-Grigneux, à Bihorel, hier

Bihorel. Les salariés du site de l'agglomération rouennaise de Clemessy Normandie ont débrayé deux heures hier matin. Ils veulent renégocier l'accord sur leurs indemnités de déplacement.

À l'appel de la CFDT, des salariés de l'agence de Bihorel de l'entreprise [Clemessy](#) Normandie, appartenant au groupe de BTP Eiffage, ont débrayé, hier mardi 7 août, pendant deux heures de 7 h à 9 h. Ils ont exprimé leur mécontentement quant à la révision des indemnités de déplacement qu'ils jugent insatisfaisante. Clemessy intervient sur les bancs d'essai, dans la pétrochimie, chez les constructeurs automobiles, dans la métallurgie et se déploie dans toute la France. La branche normande (qui compte les sites de Bihorel, du Havre, de Caen et des Ulis dans l'Essonne) totalise 250 salariés. Seuls des employés de l'agglomération rouennaise ont mené une action.

« C'est diviser les salariés »

Les grévistes pointent du doigt la consultation qui s'est déroulée l'an dernier sur l'accord concernant leurs déplacements professionnels, proposé par la direction. « *Un accord qui faisait perdre de l'argent aux salariés. Il avait d'ailleurs été refusé* », souligne Frédéric Duval, délégué syndical CFDT Normandie. La direction, selon les grévistes, serait en train de revenir avec de nouvelles idées. Le montant des indemnités de déplacements serait calculé en fonction de l'octroi ou non d'un véhicule de chantier. « *Tous les salariés ne seraient alors plus traités à égalité !* », dénonce le syndicaliste qui développe : « *Le résultat ? Ce serait une perte sèche de 200 à 600 € pour certains, et seulement quelques miettes pour quelques autres. C'est diviser les salariés entre eux !* ».

Les agents en colère réclament donc une reprise des négociations pour aboutir à un véritable accord « *dans le respect d'un dialogue social qui n'existe plus chez nous* ».

Dès 7 h, ils attendaient un contact avec la direction. À 9 h, au vu des échanges, les grévistes ont décidé, après en avoir débattu, de déposer un nouveau préavis de grève pour le 21 août, au même endroit, à la même heure, pour la même durée...

Visite de Laurent Berger à Renault Cléon le 21 juin 2018

La dernière fois qu'il était venu à Cléon, l'ambiance était morose. C'était le 16 octobre 2013 (cf *Le Mét@llo Normand* n°7), juste après la signature d'un accord de compétitivité qui coûtait cher aux militants CFDT, face aux salariés tenus de renoncer à des jours de RTT. Laurent Berger était venu soutenir notre section, qui avait alors parfaitement compris l'enjeu de cet accord très remarqué : maintenir les usines Renault et les volumes de production en France. Aujourd'hui, Laurent Berger est venu saluer les milliers d'embauches en cours et à venir, les investissements industriels et les orientations stratégiques ambitieuses de Renault à Cléon. Même s'il reste à dire et à faire sur le dialogue social, l'usine de Cléon est devenue la vitrine de « l'industrie du futur ».

Avec Rodolphe Corron, secrétaire de section syndicale



Depuis 2013, la section s'est recomposée et de jeunes adhérents rejoignent les rangs de la section. La semaine d'animation de juin (cf *Le Mét@llo Normand* n°30) sera renouvelée à partir du 29 octobre 2018 en vue des élections de fin d'année.



EMR : la filière hydrolienne prend l'eau

27 juillet 2018 : Naval Group (ex-DCNS) annonce sa décision de renoncer à investir dans l'énergie hydrolienne. L'usine de Cherbourg flambant neuve disposant d'une capacité de production de 25 machines par an est à l'arrêt avant même d'avoir commencé à produire.

Cette annonce était redoutée depuis plusieurs mois, suite aux alertes répétées auprès des décideurs de l'inter CFDT Naval Group et de la CFDT Pays du Cotentin. La responsabilité de cette décision revient en premier lieu au choix du gouvernement, révélé à travers la programmation pluriannuelle de l'énergie, de mettre de côté l'énergie hydrolienne dans le mix-énergétique.

Avec la baisse des coûts de l'éolien et du solaire, l'hydrolien est jugé aujourd'hui trop coûteux parmi les énergies renouvelables, et techniquement immature. Mais comment veut-on réduire les coûts et régler les problèmes techniques si on ne commence pas à produire ?

Surprise et colère après la décision de Naval Energies

SUITE AU coup d'arrêt au développement de la filière hydrolienne en France, que marquent la décision de Naval Energies et les orientations politiques prises par le gouvernement français, les réactions ne manquent pas sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, et plus largement de la Manche et de la Normandie. Reproches, mais aussi surprises, quand ce n'est pas de la colère. Surprise y compris aux CMN, à Cherbourg.

« Une décision aussi radicale est quand même une surprise, reconnaît Pierre Balmer, P.-D.G. des CMN. C'est sûr que dans le développement d'une nouvelle filière, il y a toujours des difficultés ; on en a tous. Dès le premier AMI (N.D.L.R. Appel à manifestation d'intérêt), j'avais dit que les pouvoirs publics prenaient un gros risque en mettant tous les œufs dans le même panier technologique. Je dois reconnaître que je ne pensais pas avoir aussi vite raison, puisque sur deux des projets retenus ont jeté l'éponge. »

Si au CMN, l'immersion du premier prototype HydroQuest Ocean a pris du retard, elle était



→ Au CMN, on poursuit l'aventure de l'hydrolien fluvial et, hier encore, on visait 2019 pour la mise en place du démonstrateur en mer.

encore hier prévue pour 2019. Mais Pierre Balmer disait aussi : « Aujourd'hui, une nouvelle aussi négative, ce n'est de toute façon pas bon. Il vaut mieux qu'un secteur d'activité se porte bien pour que tous ses acteurs aient une chance d'en tirer profit. » Les CMN croient cependant en leur dossier : « En fonction de ce qui se passera, on est très confiant. On y croit tout en restant prudent.

Notre technologie a des caractéristiques très différentes, robustesse et simplicité. » Une technologie d'hydrolienne marine inspirée des hydroliennes fluviales commercialisées par l'entreprise, quatre en cours de construction et 39 à finaliser après l'été.

Y croire encore

Le développement des éner-

gies renouvelables, les collectivités territoriales veulent encore y croire. « Dès le début, admet Marc Lefèvre, président du conseil départemental de la Manche, nous faisons un pari sur l'avenir. Ce n'est pas un long fleuve tranquille. Si Naval Energies jette l'éponge, j'espère bien que d'autres vont rester optimistes. »

Sa vice-présidente Valérie Nouvel ajoute de son côté :

« Pour l'hydrolien, la ressource territoriale est non délocalisable, le savoir-faire industriel est là, donner une visibilité de marché est facile dans un contexte de transition énergétique. Maintes fois je l'ai exprimé avec les élus de Cherbourg et de la Région, aux côtés des industriels : c'est facile d'innover il suffit de le vouloir ! »

« Il ne serait pas compréhensible de résumer les choix à des prix (fantaisistes pour certains) du MWh, en faisant abstraction de la création d'emplois industriels et de leur localisation. Parce que le temps de l'industrie lourde s'inscrit dans le temps long, parce qu'une transition énergétique nécessite de la constance », affirment haut et fort la CFDT Naval Energies et la CFDT Naval Group qui attendent autre chose du gouvernement. « La technologie des hydroliennes est viable, commente la CFDT Pays du Cotentin, sa production d'électricité est continue et prévisible et son prix du MWh baissera forcément à terme dans le cadre d'une production en série comme pour toutes les autres technologies. »

La Presse de la Manche - Samedi 28 juillet 2018

Cependant pour certains observateurs, « l'hydrolien a encore de belles perspectives devant lui » <https://www.actu-environnement.com/ae/news/hydrolien-perspectives-naval-sabella-hydroquest-energie-marine-31806.php4>. Pour l'auteur de cet article, le retrait des poids lourds Areva et Alstom n'a pas empêché l'éolien offshore de continuer à vivre. D'autres acteurs de l'hydrolien comme Sabella ou CMN (Cherbourg) pourraient prendre le relais si l'Etat revoit sa position dans les mois ou années à venir.

Qu'en penser ? Continuons à en parler ! Naval Group a l'intention de se concentrer sur l'éolien flottant, dont les premières installations sont prévues en Bretagne et Méditerranée.

Indemnité de départ en retraite du Calvados

Retraite : des indemnités pour la métallurgie

Un procès devant le tribunal des prud'hommes crée une jurisprudence qui permet à des salariés et jeunes retraités de faire valoir leurs droits. Les salariés des petites entreprises sont principalement concernés.

Si vous prenez votre retraite aujourd'hui et que vous travaillez dans le secteur de la métallurgie du Calvados, voici ce à quoi vous avez droit selon votre ancienneté : pour une ancienneté de dix ans, à deux mois et demie d'indemnité ; elle sera de trois mois pour une ancienneté de 15 ans, cinq mois à 25 ans et huit mois à 40 ans d'ancienneté. C'est le résultat d'une longue bataille syndicale engagée en 2010 par des salariés de deux grandes entreprises du département. « Il faut que tous les prochains retraités, ou qui sont en passe le devenir, sachent que le tribunal a donné raison aux retraités de la Métallurgie qui demandaient à bénéficier d'un dispositif de départ à la retraite plus favorable que celui proposé par les entreprises de la branche ». Un dispositif qui pouvait amener un retraité à perdre jusqu'à l'équivalent de deux mois de salaires.

Concrètement, quand on est salarié dans une entreprise de la branche métallurgie dans le Calvados « certaines entreprises appliquent un accord national de la branche métallurgie datant du 21 juin 2010, nettement moins favorable ». « C'est important », affirme Cécile Maire, secrétaire générale de l'Union Métaux Normandie CFDT, qui a mené ce combat dans le Calvados.

Dispositif local

L'UIMM (le patronat) du Calvados aurait voulu que « les organisations syndicales renoncent à une part de l'indemnité de retraite (soit deux mois à partir de 20 ans d'ancienneté) sans qu'aucun autre avantage ne soit proposé aux salariés du département », explique encore la syndicaliste. La CFDT assure ne pas être forcement contre l'unification des dispositifs de la métallurgie au niveau national. « Or en 2010, il n'y a pas eu d'accord local et la convention collective du Calvados est restée applicable sur ce point. »

■ Pratique. Région Normandie, Cécile Maire : 06 84 88 07 12

E.S. FOUDA

Si vous êtes issu d'une entreprise relevant de la convention collective de la métallurgie du Calvados, non-cadre, Jeune retraité ayant liquidé volontairement votre retraite à taux plein à plus de 60 ans dans les 6 derniers mois **OU** salarié vous apprêtant à demander volontairement la liquidation votre retraite à taux plein à plus de 60 ans

Voici l'indemnité de retraite à laquelle vous avez droit :

Ancienneté	Indemnité	Ancienneté	Indemnité
5 ans	1 mois	25 ans	5 mois
10 ans	2,5 mois	30 ans	6 mois
15 ans	3 mois	35 ans	7 mois
20 ans	3,5 mois	40 ans	8 mois

Le Pays d'Auge, 28 juin 2018

MÉTALLURGIE. Les syndicats appellent à la vigilance sur l'indemnité de retraite

Les délégués syndicaux CFDT lancent un appel à la vigilance sur les indemnités de départ à la retraite dans le secteur de la métallurgie.

Depuis juin 2010, la CFDT cherche à faire valoir un droit pour les salariés : l'application de la convention collective du Calvados sur l'indemnité de départ volontaire en retraite. En effet, certaines entreprises appliquent un accord national de la branche métallurgie du 21 juin 2010, moins favorable sur ce point.

Un constat que regrettent Cécile Maire et Denis Brard, délégués CFDT pour la Région, qui jugent que la situation « désavantage les salariés de certaines entreprises. Nous ne sommes pas contre l'unification des dispositifs de la métallurgie au niveau national, encore faudrait-il que les salariés s'y retrouvent » notent-ils, ajoutant que « la convention collective métallurgie du Calvados est déjà parmi les moins favorables en France ».

De leur point de vue, l'Union des Industries et Métiers de La Métallurgie du Calvados « aurait voulu en 2010 que les organisations syndicales renoncent à une part de l'indemnité de retraite (2 mois à partir de 20 ans d'ancienneté) sans qu'aucun autre avantage ne soit proposé aux salariés du Calvados. Il n'y a donc pas eu d'accord local et la convention collective du Calvados est restée applicable sur ce point ».

Jurisprudence

Récemment, une décision de justice a donné raison aux doléances des syndicalistes. Le 16 avril 2018, deux retraitées de l'entreprise Arconic (Howmet) de Dives-sur-Mer, soutenues par la CFDT, ont obtenu gain de cause au Tribunal des Prud'hommes de Lisieux, créant une jurisprudence pour tous les salariés ou jeunes retraités.

Dès lors, le syndicat rebondit sur cette décision de justice et souhaite appeler à la vigilance des salariés du secteur, « issus



Cécile Maire et Denis Brard appellent à la vigilance des salariés de la métallurgie du Calvados proches du départ à la retraite.

d'une entreprise relevant de la convention collective de la métallurgie du Calvados, non-cadres, jeunes retraités ayant liquidé volontairement la retraite à taux plein à plus de 60 ans dans les 6 derniers mois ou salariés s'apprêtant à demander volontairement la liquidation de la retraite à taux plein à plus de 60 ans. Les salariés qui partent actuellement à la retraite doivent

vérifier que leur indemnité de départ est la bonne » encouragent les délégués syndicaux.

Nicolas MOUCHEL

■ PRATIQUE

Contact : Cécile Maire au 06.84.88.07.12.

Liberté, 28 juin 2018

Les articles dans la presse locale ont conduit des salariés à appeler l'Union métaux Normandie CFDT.

Beaucoup d'entreprises appliquent aujourd'hui la grille indemnitaire nationale, moins favorable aux salariés, sur conseil de l'UIMM qui espère un autre jugement qui lui serait favorable.

Malgré une apparente courtoisie, l'UIMM Normandie Sud refuse à ce jour tout dialogue avec la CFDT sur ce sujet.

Pour les salariés déjà partis en retraite, l'UmN CFDT recommande d'écrire au plus vite un courrier recommandé dénonçant le reçu de solde de tout compte.

« Par la présente, je dénonce mon reçu de solde de tout compte. En effet, je conteste le montant de l'indemnité de départ en retraite qui m'a été versée. »

Cette contestation permet d'envisager un recours au tribunal des Prudhommes, au cas où les discussions avec les employeurs n'aboutiraient pas.

Assemblée Générale de mi-mandat le 5 juillet 2018, Colombelles

L'Union métaux Normandie a tenu une assemblée générale à mi-mandat en conditions estivales le 5 juillet 2018 à Colombelles, une journée résolument tournée vers l'avenir, placée sous le signe

de la convivialité et de la réflexion. Un bilan de l'action de l'UmN sur la période 2016 – 2018 a été dressé, marqué par un travail de fond sur l'implantation CFDT par les protocoles d'accords préélectoraux avec l'arrivée de Vivien Orléach comme salarié de l'UmN. Dans un contexte de changements législatifs majeurs, l'UmN a poursuivi l'action antérieure sur la formation syndicale, et a lancé une dynamique sur

le renouvellement générationnel.

La période est aussi marquée par un procès gagné au tribunal des prudhommes sur l'indemnité de départ en retraite dans le Calvados, qui fait gagner 2 mois d'indemnité aux retraités non cadres partant avec plus de 25 ans d'ancienneté. Cette victoire questionne et bouscule le dialogue social territorial, la négociation actuellement en cours d'une convention collective nationale et l'articulation des normes.

Sans négliger les autres secteurs industriels (des journées à thème ont été organisées sur l'industrie du futur, la filière pétrolière, la démarche CV de site), les énergies marines renouvelables ont été au cœur des préoccupations de l'UmN. L'UmN considère que l'implantation d'éoliennes offshore et d'hydroliennes en Normandie, en partie fabriquées sur notre territoire, constitue une réponse à plusieurs enjeux phares de la FGMM-CFDT : la transition énergétique, une politique industrielle durable, les mutations industrielles sur les territoires, la valorisation des compétences traditionnelles de la métallurgie et de la navale.

Les deux ans passés ont aussi été pour l'UmN une période de réorganisation des tâches comptables et administratives, avec la dématérialisation d'une partie d'entre elles. Martial Auger a pris la responsabilité de la trésorerie en 2017, avec pour adjoint Marc Bonvalet qui assure la transition.

Le syndicat du Personnel de l'Energie Atomique de Normandie, les syndicats de la Manche, Orne-Est, Caen et les retraités sont intervenus à la tribune sur leurs préoccupations et leurs liens avec l'UmN. Deux sujets appellent de nouveaux débats car la réponse n'est pas triviale : la baisse des moyens syndicaux avec la mise en place du CSE et la place de retraités dans l'organisation.

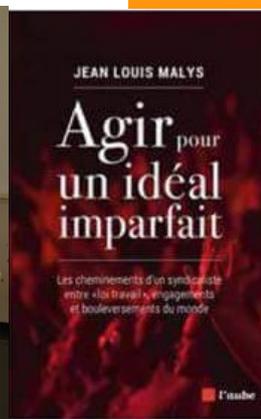


Assemblée Générale de mi-mandat le 5 juillet 2018, Colombelles (suite)



Une élection partielle a eu lieu. Ont été élus membres du Bureau de l'UmN : Estelle Guéguen et Laurent Giguere (Caen), Frédérique Trémollières (Eure), Luc Lebois (Manche), Sébastien Morel (Flers Condé Vire), Pierre Chaix (Le Havre), Rodolphe Corron et Paul Potvin (Rouen Elbeuf Dieppe), Michel Dannebey (retraité). Merci à la commission des mandats et félicitations aux nouveaux élus !

Ce fut un plaisir d'accueillir Jean-Louis Malys qui présentait son livre. Ancien responsable confédéral, il aime à dire qu'au-delà du dossier des retraites, il était en charge du « vivre ensemble » au moment des attentats de 2015.



Son exposé, très apprécié, a ouvert la voie à de nombreux débats sur l'évolution de la société, le monde imparfait (tel qu'il est et tel que nous le voulons), le syndicalisme d'aujourd'hui et de demain. La capacité de Jean-Louis à remettre la société d'aujourd'hui en perspective avec l'histoire a insufflé un vent d'optimisme.

Même s'il reste secrétaire du syndicat métaux du Havre, Eric Chouquet était à l'UmN pour la dernière fois. Sa présence au sein de l'exécutif de l'UmN pendant 10 ans a été saluée. Son soutien à la création de l'UmN en 2008 a été déterminant dans le rapprochement des Unions métaux de Haute et Basse Normandie. En cette belle journée conviviale, le temps des dissensions territoriales semblait bien loin ! Merci à Eric et bonne continuation.



Assemblée Générale de mi-mandat le 5 juillet 2018, Colombelles (suite)



Intervention de Bertrand Brière, Secrétaire Général de l'URI Normandie



Temps fort de l'après-midi, des membres du groupe de travail « les jeunes de l'UmN » sont venus présenter leurs travaux et ambitions.

« Les jeunes de l'UmN », c'est un groupe de trentenaires réuni à l'UmN depuis mars 2017, tous les deux mois. De ce travail découle l'évènement de la rentrée « agir pour le syndicalisme de demain », formation axée sur la syndicalisation et le renouvellement générationnel, qui rassemblera une cinquantaine de jeunes militantes et militants.

Nos partenaires Harmonie Mutuelle et Syndex étaient également de la partie et l'UmN les remercie chaleureusement pour leurs apports constants.

Merci à tous les participants d'avoir fait de cette journée une réussite !



Formation syndicale



Le 20 & 21 septembre 2018 à Villers/mer
 Pour les militants nés en 1977 et après.
La barre des 50 inscrits a été franchie en juillet !

L'UmN peut prendre encore quelques inscriptions, date limite le 7 septembre.

- Il reste quelques places pour « agir sur les **conditions de travail** niveau 1 », le 25-26-27 septembre et 7-8 novembre 2018
- Inscriptions ouvertes pour « Négocier le **protocole d'accord pour une nouvelle implantation CFDT** », le 8 octobre 2018 à Hérouville Saint Clair
- Inscriptions ouvertes pour « **Agir sur l'emploi** », 9 et 10 octobre 2018 à Villers
- « **1^{ère} formation** » le 11-12 octobre à Villers, pensez-y !

A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
12 SEPTEMBRE 2018	Caen		
20 ET 21 SEPT 2018			« Agir pour le syndicalisme de demain », Villers
17 OCTOBRE 2018		Villers	
30 OCTOBRE 2018			Rassemblement animateurs Normandie, Caen
26 NOVEMBRE 2018	Lisieux ?		
15 NOVEMBRE 2018			Atelier Classifications, Caen ?
21 NOVEMBRE 2018			Coordination retraités métaux normands avec les syndicats, lieu à définir
XX DECEMBRE 2018		Lisieux	
26 FEVRIER 2019		Lisieux	
15 MAI 2019		Villers	
10 SEPTEMBRE 2019		Villers	
29 NOVEMBRE 2019		Lisieux	

En vert, public spécifique. En bleu, large public militant. En rouge, modifications.